

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



7.10.2020

COMMUNIQUE OFFICIEL n°15

CALENDRIERS

RETRAIT EQUIPE

FC Acacias-Ville

Juniors A, 1^{er} degré, groupe 2

COUPE GENEVOISE ACTIFS

Le tirage au sort des 16^{èmes} de finale a été effectué. Les rencontres se dérouleront le 28.10.2020. Les clubs recevant peuvent, sans l'accord de l'adversaire, reculer ou avancer d'un jour la date du match.

INFORMATIONS DIVERSES

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES 2020 : CHANGEMENT D'ORGANISATION, DE LIEU ET D'HEURE

Mesdames et Messieurs les présidents,

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,

Comme nous pouvions tous le pressentir, les exigences sanitaires liées à la pandémie nous contraignent à revoir l'organisation de l'Assemblée générale des délégués des clubs de l'ACGF 2020.

Ainsi, le Comité central a pris les décisions suivantes :

- Chaque club, y compris les clubs Futsal, devra bien sûr être représenté à l'Assemblée générale mais **par un et un seul délégué** ;
- Les seuls invités seront 1-2 représentants de l'ASF-Ligue Amateur et 2-3 représentants des autorités ;
- Ainsi, le nombre total de personnes présentes à l'Assemblée générale n'excédera pas 100 ;
- Par ailleurs, le repas post-assemblée sera supprimé ;
- Au vu de ce qui précède, en plein accord avec le club d'Urania Genève Sport qui devait organiser cette Assemblée générale des délégués, l'ACGF reprend exceptionnellement seule l'organisation de cette édition 2020 ;
- Compte tenu que cette Assemblée générale devrait être plus courte et pour ne pas empiéter sur l'après-midi, ladite Assemblée a été avancée au matin, soit le **SAMEDI 10 OCTOBRE 2020 A 10h30**, et se tiendra à la **SALLE COMMUNALE DU PETIT-LANCY** ;
- Pour tenir compte de ce qui précède, il sera proposé, sous le point 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, que le club d'Urania Genève Sport organise l'Assemblée générale 2021, année qui correspond par ailleurs exactement à celle de son 125^{ème} anniversaire (1896).

Les convocations à l'Assemblée générale des délégués des clubs du 10 octobre 2020 à 10h30 seront envoyées demain aux clubs.

Avec mes remerciements pour votre compréhension et mes plus cordiales salutations.

Pascal Chobaz
Président ACGF

**ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES DES CLUBS DE L'ACGF DU SAMEDI 10 OCTOBRE
2020 A 10H30 A LA SALLE COMMUNALE DU PETIT-LANCY**

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2019
4. Présentation et approbation des rapports annuels
5. Admissions, démissions, exclusions
6. Désignation du club organisateur de l'Assemblée générale ordinaire 2021
7. Propositions du Comité central
8. Récompenses, honorariat
9. Communications du Comité central
10. Propositions des clubs
11. Divers
12. Contre appel

Participation obligatoire de tous les clubs avec un seul représentant (amende statutaire en cas d'absence). Les clubs retardataires pourront aussi être amendés si leur retard dépasse 15 minutes.

Les éventuelles propositions des clubs doivent parvenir au Comité central au moins trois semaines avant l'Assemblée.

RAPPEL : ABSENCE DE L'ARBITRE

Si un arbitre n'est pas présent 45 minutes avant le début du match, le club recevant doit en informer immédiatement la permanence de l'ACGF, au ☎ **079 / 611 79 79.**

Dans tous les cas, les deux clubs doivent attendre 30 minutes après l'heure fixée sur la convocation pour le début du match l'arrivée de l'arbitre officiellement convoqué, respectivement de la personne convoquée par la permanence de l'ACGF pour le remplacer.


INFORMATION DE LA SFL

La SFL nous a informé que, conformément à son concept de protection, les cartes de légitimation SFL et ASF ne sont malheureusement pas valables pour les matches du championnat de la Raiffeisen Super League et de la Brack.ch Challenge League tant que la capacité des stades est limitée. Ceci pour des raisons d'organisation. La SFL vous remercie de votre compréhension.

FEUILLE DE MATCH

L'ACGF rappelle aux clubs qu'il est obligatoire pour les équipes de juniors E et D de présenter à l'arbitre-mini une feuille de match officielle sous format papier, tout club dont l'équipe ne présentera pas de feuille de match sur format papier sera amendé.

STADE DE LA FONTENETTE

 En raison de la situation sanitaire, le Comité d'Etoile Carouge FC communique que tous les vestiaires resteront fermés jusqu'à nouvel avis. De ce fait, à l'occasion des matches amicaux et de championnat ou pour les entraînements, aucun vestiaire n'est mis à disposition, ni des joueurs, ni des arbitres. De plus, nous rappelons que le port du masque est obligatoire et que les personnes présentes doivent compléter le formulaire d'auto-déclaration. Cela concerne les catégories juniors E / D / C.



INSTALLATIONS SPORTIVE DU FC VEYRIER SPORTS

En raison de la situation sanitaire, le Comité du FC Veyrier Sports communique que tous les vestiaires resteront fermés jusqu'à nouvel avis. De ce fait, à l'occasion des matches amicaux et de championnat ou pour les entraînements, aucun vestiaire n'est mis à disposition. Cela concerne uniquement les catégories juniors.

INSTALLATION DES CHERPINES

En raison de la situation sanitaire, le Comité du FC Plan-les-Ouates communique que dans le centre sportif des Cherpines ainsi qu'au bord des terrains, le port du masque est obligatoire. L'accès des vestiaires se fera par l'entrée côté Pont-du-Centenaire et devra se faire avec le port du masque.



CONCEPT DE PROTECTION

Vous trouverez sur <https://www.football.ch/fr/asf/tabid-4240.aspx> le concept de protection élaboré par l'ASF pour les entraînements et les compétitions dès le 01.10.2020.

STADE DES TROIS-CHÊNE

D'importants travaux sont en cours au stade des Trois-Chêne depuis le début de cette année et ils devraient durer encore toute l'année 2021. Ces travaux empêchent tout accès au stade en voiture, il est par conséquent impossible de s'y parquer durant toute la durée des travaux. Pour cette raison, les personnes souhaitant venir au stade des Trois-Chêne sont priées d'utiliser le P+R Sous-Moulin.

FACEBOOK

Notre page Facebook de l'ACGF est active :

<https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-471440539565896/> Nous mettrons régulièrement des news, photos et vidéos ; n'hésitez pas à la consulter et à nous suivre.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2020/2021

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2020 / 2021 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2001 - 31.12.2003

Juniors B - 01.01.2004 - 31.12.2005

Juniors C - 01.01.2006 - 31.12.2007

Juniors D - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors E - **01.01.2010** - 31.12.2011

Juniors F - **01.01.2012** - 31.12.2013

Juniors G - **01.01.2014** - 31.12.2015

Les juniors A et B (01.01.2001 - 31.12.2005) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2002 – 31.12.2005 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2006 – 31.12.2009

FF-12 - 01.01.2009 – 31.12.2012

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie

junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

NOUVELLES PUBLICITES

FC Plan-les-Ouates	actif, 5 ^{ème} ligue, groupe 2	Restaurant de la Ferme d'Onex
	juniors A, 1 ^{er} degré, groupe 2	Les Ateliers d'Alice
	juniors C, 1 ^{er} degré, groupe 2	Prime & CO
	juniors D, 1 ^{er} degré, groupe 3	Espace Tourbillon
	juniors D, 2 ^{ème} degré, groupe 3	Espace Tourbillon
	juniors E, 1 ^{er} degré, groupe 4	Espace Tourbillon
	juniors E, 2 ^{ème} degré, groupe 2	Agence BB Switzerland
	seniors 40+, 1 ^{er} degré, groupe 1	Restaurant l'Italia
	seniors 40+, 1 ^{er} degré, groupe 1	BATEC

AMENDE

FC Acacias-Ville	retrait équipe juniors A1	chf 300,00
------------------	---------------------------	------------

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

Genève, le 7 octobre 2020/nw